



MEDITERRANEE

leo lagrange
FEDERATION

PROJET PEDAGOGIQUE 2018-2019

Accueil de Loisirs Associé à
l'Ecole Léon Blum Perpignan



UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU CŒUR
DES TERRITOIRES



SOMMAIRE

Présentation de la structure.....	3
Son environnement.....	3
La structure	3
Les dispositifs existants	4
Le public visé : les enfants	5
L'ALAE : Présentation de l'école et de son fonctionnement.....	5
Le public de l'ALAE.....	6
Les objectifs.....	8
Le Projet Educatif de la Fédération	8
Les objectifs généraux	9
Les objectifs opérationnels	10
Les moyens mis en œuvre.....	14
L'évaluation.....	18
La communication	20
L'accueil des enfants en situation de handicap	21
La Fédération Léo Lagrange	22
Présentation de la Fédération.....	22
La Délégation Nationale Enfance	23
La Délégation Régionale.....	24
La Charte de Qualité	24
Table des annexes	25



Présentation de la structure

Son environnement

La commune de Perpignan, avec 122 414 habitants, représente $\frac{1}{4}$ de la population du département des Pyrénées-Orientales (466 327 habitants)¹.

La ville de Perpignan compte une minorité importante de personnes d'origine gitane sédentarisées pour la plupart depuis plusieurs décennies et de nationalité française. Ces familles gitanes sont domiciliées principalement dans deux quartiers populaires de la ville : le quartier de Saint-Jacques, au cœur du centre historique, et le quartier du Vernet, dans la banlieue nord.

Le Vernet est un quartier prioritaire de Perpignan. Il se compose du Bas-Vernet, près du centre-ville, du Moyen-Vernet, pour l'essentiel une zone industrielle et du Haut-Vernet, une cité urbaine. La diagonale du Haut et Moyen-Vernet comptait 5101 habitants² en 2013.

Le Vernet regroupe des quartiers pauvres. Au Moyen-Vernet : plus de la moitié des habitants vit sous le seuil de pauvreté, plus d'un quart des actifs a un emploi précaire, plus de 4/5 personnes n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au **baccalauréat**³.

La structure

Le groupe scolaire Léon Blum est situé au 01 avenue Docteur Albert Schweitzer à Perpignan, à proximité du stade Gilbert Brutus. Il est classé Réseau d'Education Prioritaire renforcé REP +. A ce titre, il bénéficie de moyens supplémentaires pour lutter contre l'échec scolaire.

Ce groupe scolaire Léon Blum occupe un grand bâtiment sur deux niveaux qu'il partage depuis 2015 avec le groupe scolaire (élémentaire et maternel) Arrels-Vernet. D'un côté, le public accueilli est principalement d'origine gitane, de l'autre il suit un enseignement bilingue français/catalan, avec une mixité culturelle plus accentuée. Le groupe scolaire Arrels-Vernet connaît un accroissement de ses effectifs et de ses locaux au détriment de celui de Léon Blum.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole Léon Blum est situé dans le groupe scolaire du même nom. Il est organisé par la ville de Perpignan.

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, la municipalité gère l'accueil périscolaires des enfants scolarisés en maternelle (matin, midi et soir),

Une délégation de service public a été accordée à l'association Léo Lagrange Méditerranée pour la gestion de fonctionnement (personnel, budget) pour l'ALAE élémentaire midi et soir. Toutefois, les modalités d'inscription, le règlement, la tarification, la facturation et l'élaboration du règlement intérieur sont gérés par les services communaux.

1 Statistiques Insee en vigueur au 1er janvier 2017

2 Statistiques Insee en vigueur au 1er janvier 2013

3 https://www.occitanie.ars.sante.fr/sites/default/files/2017.../QPV_66_PERPIGNAN.pdf



Les dispositifs existants

La Ville de Perpignan mène depuis plusieurs années une politique éducative volontariste. La municipalité favorise une approche globale de l'éducation. Ainsi les différents acteurs et les différentes structures dialoguent et voient leurs actions éducatives coordonnées et pilotées par le biais du Projet Educatif Local et d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la ville de Perpignan a signé en 2012 un Projet Educatif de Territoire qui reprend et précise les valeurs éducatives définies conjointement avec les partenaires du PEL. Ce PEDT a été revu en 2015/2016.

PEDT a pour mission d'œuvrer afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le cadre de valeurs citoyennes. Les acteurs éducatifs s'engagent à considérer l'enfant dans sa globalité et à agir en complémentarité avec la famille, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant durant la totalité de sa semaine. Il permet de placer l'enfant et sa famille au cœur du système éducatif.

Les objectifs du PEDT sont :

-  Privilégier le bien-être de l'enfant
-  Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement
-  Participer à la construction d'une citoyenneté active
-  Développer les complémentarités éducatives
-  Favoriser la construction de l'esprit critique de l'enfant

Cette réforme des rythmes scolaire a de nouveau changé à la rentrée scolaire 2018/2019, en permettant aux communes de faire le libre choix de maintenir la semaine de quatre jours ou de revenir au rythme précédent, de garder des activités TAP sans compensation financière... La municipalité de Perpignan a choisi de revenir à la semaine de quatre jours tout en actualisant le PEDT et en maintenant ses exigences éducatives envers les accueils périscolaires.

Le PEDT est formalisé par secteur de collège, l'ALAE Léon Blum dépend du secteur « Pons».

Le « Plan MERCREDI » a été conçu par la ville de Perpignan pour les accueils de loisirs ouverts le mercredi.

Les différents dispositifs éducatifs de la ville de Perpignan :

-  PEL
-  Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
-  Dispositif de réussite éducative
-  Contrat urbain de cohésion sociale
-  Contrat local d'accompagnement à la scolarité



Le public visé : les enfants

L'ALAE : Présentation de l'école et de son fonctionnement

Les effectifs de l'école

Les enfants accueillis ont entre 3 et 11 ans. Parmi ces élèves, 7 enfants sont des gens du voyage.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le groupe scolaire compte environ 200 élèves répartis en 7 classes monolingues : 60 enfants répartis en deux classes de maternelle TPS-MS et PS-GS, 138 en 5 classes élémentaires (2 CP, 2 CE1, 2 CE2CM1CM2, 1 CM1CM2) et 2 classes ULIS.

Tableau de répartition des effectifs d'enfants inscrits sur le groupe scolaire Léon Blum à la rentrée 2018/2019.

2 classes en maternelle	5 classes élémentaires	ULIS (CP/CM2)
60	114	24

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire sont des classes spécialisées pour les élèves en situation de handicap ayant un retard scolaire. L'école Léon Blum regroupe des enfants présentant des troubles psychiques, de l'apprentissage, du comportement, et des difficultés sociales.

L'équipe enseignante est constituée d'un directeur, de 14 enseignants, 3 ATSEM, 4 AVS (assistants de vie scolaire) et 1 AVS AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) partagent avec lui des missions éducatives sur le groupe scolaire. Le personnel intervient selon différentes quotités de temps de travail aussi bien en maternelle qu'en élémentaire ou en section spécialisée (ULIS).





Le public de l'ALAE

Les caractéristiques de la tranche d'âge

	Intellectuelles	Physiologiques	Sociales
6/8 ans	<ul style="list-style-type: none">- notion espace/temps s'affine- capacité d'attention augmente- apprentissage lecture / écriture	<ul style="list-style-type: none">- apprentissage des techniques (motricité fine)- vitesse d'exécution plus grande	<ul style="list-style-type: none">- fin de l'égoïsme se tourne vers les autres- intègre doucement les différences et les ressemblances entre soi et l'autre- besoin de s'exprimer- début de la coopération
9/11 ans	<ul style="list-style-type: none">- développement de la capacité de raisonnement (renforcement de l'argumentation)	<ul style="list-style-type: none">- écart garçon/fille (début possible de la puberté chez les filles plus tardif chez les garçons)	<ul style="list-style-type: none">- la dimension de groupe d'appartenance apparaît- ouverture sur le monde- désir de reconnaissance (fin de l'école primaire)

Les caractéristiques du public de l'accueil de loisirs

Le groupe scolaire Léon Blum connaît une situation culturelle et sociale particulière : des relations conflictuelles avec l'école, un absentéisme fort, un niveau scolaire très faible, une majorité d'enfants non lecteurs, un manque d'intérêt pour l'école, des rythmes de vie inadaptés, la présence de familles non francophones.

Parmi les enfants accueillis, les fratries sont nombreuses. Elles concernaient 13 enfants sur 21 de l'élémentaire au cycle 4. 2018

L'accueil de loisirs s'est rajeuni sur les temps du midi et du soir avec l'arrivée d'enfants issus de la grande section. De même, les filles sont plus nombreuses que les garçons le midi. Ces deux éléments sont visibles sur le choix des activités (comme les activités manuelles), et l'ambiance est plus calme par rapport à l'an dernier.

Certains enfants nourrissent des préjugés : sexistes, religieux, communautaires, envers les autres enfants et les adultes, qu'ils soient de Léon Blum, d'Arrels-Vernet ou de l'extérieur. L'expression de ces préjugés crée des situations conflictuelles.

Par ailleurs, certains enfants ont un comportement perturbateur, en particulier parmi ceux scolarisés en ULIS. Les conflits et la violence sont toujours présents, notamment chez les garçons sur les temps d'activité et de vie quotidienne. En raison d'un comportement inadapté, un enfant a été radié au cycle 5. Du temps périscolaire.



Les effectifs par tranche d'âge

Le public accueilli par l'ALAE élémentaire a entre 6 et 11 ans. 5 enfants du voyage sont accueillis chaque année sur l'ALAE et 4 enfants sont scolarisés en ULIS.

La fréquentation de l'accueil de loisirs est variable, plusieurs facteurs sont à prendre en considération :

- ✚ le temps d'accueil périscolaire : temps méridien ou soir,
- ✚ des facteurs économiques (paiement de la cantine, de la garderie),
- ✚ l'activité professionnelle des parents,
- ✚ la mobilité des parents (permis, véhicule personnel, ramassage scolaire),
- ✚ l'arrivée et le départ des enfants du voyage,
- ✚ l'absentéisme scolaire,
- ✚ le programme des activités...

Tableau de répartition des effectifs d'enfants inscrits sur les différents temps de l'ALAE (d'après les effectifs du cycle 4).

Sexes	Filles		Garçons		Total		
	6/8 ans	9/11 ans	6/8 ans	9/11 ans	6/8 ans	9/11 ans	Tous âges confondus
Midi	8	4	5	4	13	8	21
Soir	2	1	5	3	7	4	11

En moyenne, 16 enfants sont accueillis le midi et 8 le soir.





Les objectifs

Le Projet Educatif de la Fédération

En tant que mouvement d'éducation populaire, Léo Lagrange Méditerranée a l'ambition, à travers chacune de ses actions, de développer l'esprit critique, le goût pour la vie en société, le sens des responsabilités, la convivialité et surtout, l'intérêt pour les autres.

Cela passe par :

- ✚ la défense des 6 valeurs fondamentales : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation de tous, la justice sociale, la laïcité,
- ✚ l'expérience de toutes les mixités : sociale, culturelle, générationnelle, mixité des genres,
- ✚ l'utilisation de quatre leviers d'action majeurs : investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, développer les capacités à penser le monde, éduquer et former tout au long de la vie et accompagner les initiatives et les projets.

Le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange a été réactualisé en 2011. La pédagogie de la découverte sera un des principes fort de notre approche quelle que soit l'activité pratiquée.

La Fédération propose quatre leviers d'intervention :

- ✚ des démarches éducatives démocratiques,
- ✚ des activités ludoéducatives innovantes et évaluées,
- ✚ des activités physiques et sportives « génératrices » de citoyenneté,
- ✚ un accès facilité à la diversité culturelle.

S'opposer à « l'occupationnel » et préparer des programmes loin des sollicitations consuméristes.

Être à l'écoute de notre territoire : nous nous appuyons sur toutes les potentialités (en termes d'infrastructure, d'environnement et de partenariats notamment).

Utiliser les activités ludiques pour développer les habiletés et susciter l'esprit critique, le débat, par le biais des programmes et outils de Léo Lagrange et des outils de l'association Les Petits Citoyens.

Permettre à l'enfant de découvrir ses potentialités par la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles.

Combattre les inégalités sociales et culturelles via les modes d'expression et de création.





Les objectifs généraux

Notre projet pédagogique s'appuie sur le projet de la Fédération Léo Lagrange, tout en faisant du lien avec le P.E.D.T.

Quatre objectifs généraux sont ressortis de notre réflexion :

- 1/ Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- 2/ Contribuer à rendre l'enfant autonome et responsable, pour favoriser un comportement citoyen.
- 3/ Favoriser le vivre ensemble, le respect et la tolérance, lutter contre les discriminations.
- 4/ Éveiller à un comportement « éco citoyen » responsable de son environnement.

Ces objectifs généraux sont déclinés en objectifs opérationnels que nous devons atteindre. Toutefois, les résultats attendus ne sont pas les mêmes d'un enfant à l'autre, en fonction de son âge, de sa maturité, des difficultés sociales ou psychologiques qu'il rencontre, de son retard scolaire et de son temps de présence sur l'ALAE.

Par ailleurs, le temps du midi est court et morcelé, l'effectif d'enfants accueilli est important. Il est doublé par celui d'Arrels-Vernet. Les objectifs à atteindre sont moins nombreux et plus simples. La fréquentation de la cantine est irrégulière pour la moitié des enfants du CP de l'école Léon Blum.

Le soir, l'équipe travaille avec un groupe réduit d'enfants qui viennent régulièrement. Ils ont entre 6 et 10 ans. Seul un tiers des effectifs du midi est présent. Un travail plus suivi peut être mis en place sur ce temps-là.





Les objectifs opérationnels

1/ Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

Objectifs opérationnels	Comment ?
Protéger et sécuriser l'enfant	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Veillera à la sécurité et énoncera des consignes de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre. Elle les rappellera régulièrement et les fera reformuler par les enfants.- Veillera à ce qu'aucun enfant ne reste sans la surveillance, ni seul avec un animateur.- Posera un cadre rassurant.- Mettra en place des coins d'activités et un fonctionnement régulier pour donner des repères aux enfants.- S'appuiera sur ses connaissances des besoins de l'enfant pour adapter sa pratique, son attitude et les activités aux capacités et aux besoins des enfants.- Proposera des activités ouvertes à tous qui ne mettent pas les enfants en échec, mais également des activités ciblées par tranches d'âges, sans refuser l'accès aux enfants plus âgés ou plus jeunes.- Adaptera ses activités aux enfants présents.
Respecter l'enfant	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sera à l'écoute des enfants, proche et disponible, elle instaurera une relation de confiance.- Expliquera toujours le pourquoi de ses décisions pour éviter tout sentiment d'injustice en montrant que ses décisions ne sont pas arbitraires mais dépendent d'un certain nombre de données objectives (circonstances, environnement, public, moyens, objectifs, concertation, réglementation...).- Évitera l'autoritarisme et la stigmatisation d'un enfant en se positionnant de manière juste et cohérente.- Acceptera l'enfant dans sa diversité, quelle qu'elle soit.- Rappellera que le respect de soi, des autres, des locaux et du matériel est primordial.
Etre un modèle pour l'enfant	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aura un comportement, une tenue, un vocabulaire approprié.- Sera solidaire et cohérente, parlera d'une même voix, conformément aux décisions prises en réunion.
Se former et « s'auto-former »	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">- Évaluera sa pratique, sa posture, se formera régulièrement par l'analyse critique collective des activités proposées et de la gestion du groupe. Des pistes de réflexion et de la documentation seront mises à sa disposition.



2/ Contribuer à rendre l'enfant autonome et responsable, pour favoriser un comportement citoyen

Objectifs opérationnels	Comment ?
Le rendre autonome	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Aménagera l'espace de manière claire et identifiable.- Proposera des coins où l'enfant peut se servir et ranger seul.- Préparera du matériel en autonomie (panières pré-remplies, pochettes nominatives...).- Mettra en place des activités en autonomie, des ateliers semi-guidés que l'enfant s'approprie au fil du temps.- Accompagnera l'enfant dans son acquisition d'autonomie sans faire à sa place (repas, activité, rangement, laçage des chaussures).- Favorisera la prise d'initiatives et la valorisera.- Laissera le libre choix des activités sur le temps méridien.- Laissera le libre choix du placement dans le bus, à table.
Le responsabiliser	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Donnera des responsabilités à l'enfant pour le valoriser.- Le fera participer à l'amélioration du lieu de vie.
Le rendre citoyen	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Organisera des temps de concertation, de parole- Laissera à chacun la possibilité de s'exprimer, de participer librement.- Permettra à l'enfant de faire des choix, d'émettre un avis, une proposition.- L'écouterà et répondra aux demandes dans la mesure du possible.- Fera des bilans réguliers (fin d'activité, de semaine, de cycle) pour adapter les activités, le fonctionnement et prendre en compte la parole de l'enfant.

Projet « sensibilisation aux premiers soins ».





3/ Favoriser le vivre ensemble, le respect et la tolérance, lutter contre les discriminations

Objectifs opérationnels	Comment ?
Faire respecter les règles de vie	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fera élaborer collectivement les règles de vie (personnes, locaux, cour, cantine, bus, matériel) dès le premier jour avec les enfants. - Les fera lire, les expliquera à tous, dès le début et au besoin. - Les affichera à la vue de tous. - Reviendra dessus quand elles ne seront pas respectées. - Respectera elle-même les règles. - Favorisera l'entraide, la coopération, la cohésion, le partage à travers des jeux, des activités diverses et sportives. - Valorisera le vivre ensemble. - Valorisera l'esprit sportif au quotidien à travers des rencontres sportives inter ALAE Blum/Arrels-Vernet et inter centres.
Gérer les conflits	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérera les lieux à risques et les situations conflictuelles. - Mettra en place des aménagements pour les sécuriser, pour éviter les conflits. - Sera à l'écoute, en médiateur, sans prendre parti. - Ne donnera pas un sentiment d'injustice à l'enfant. - Donnera toujours une réponse à l'enfant, même différée. - Mettra en place des sanctions pédagogiques non humiliantes. - Fera prendre conscience à l'enfant de la responsabilité de ses actes.
Lutter contre les discriminations	<p>L'équipe facilitera l'acceptation des différences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurera des temps de parole pour échanger sur les différences. - Favorisera la mixité socio-culturelle entre les enfants sur tous les temps de vie (activité, placement en rang, déplacement en autobus, cantine...). - Proposera une mixité socio-culturelle et de genre dans le personnel encadrant. - Mettra en place un roulement au niveau des activités, du public et des animateurs (l'animateur n'est pas figé sur une activité et une classe d'âge). - Proposera des activités variées ouvertes à tous les publics sans différence d'âge ou de genre.
L'ouvrir à la culture	<p>L'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favorisera l'accès à la culture. - Proposera des activités issues d'autres cultures (nationales ou régionales) pour s'ouvrir au monde (ateliers cuisine, des activités manuelles, des jeux de société, traditionnels, sportifs). - Valorisera les apports culturels.

Projets « chorale » et « ateliers de gestion des émotions et des situations conflictuelles » en salle de motricité.



4/ Éveiller à un comportement « éco citoyen » responsable de son environnement

Objectifs opérationnels	Comment ?
Sensibiliser au développement durable	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Aidera l'enfant à utiliser les poubelles pour garder les espaces propres.- Fera découvrir le tri sélectif par des jeux.- Accompagnera l'enfant dans le tri des déchets.- Sensibilisera aux économies d'énergie et de matériel pour créer un comportement de consommateur responsable.- Donnera du sens au recyclage.- Mettra en place des ateliers et des jeux autour du développement durable.- Recyclera pour réparer.- Recyclera pour embellir : décoration du jardin potager.- Recyclera pour recréer : ateliers couture.- Découvrira des énergies propres et renouvelables eau/vent/soleil avec la fabrication d'objets.
Responsabiliser l'enfant	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Permettra à l'enfant de prendre soin de son environnement matériel et de l'espace (repeindre le bac du potager et le décorer, aménager et décorer la cour, embellir l'espace poubelle).- Permettra à l'enfant de prendre soin du vivant en le sensibilisant à ses besoins.- Permettra à l'enfant de mener des actions dans et sur son environnement direct en récupérant du matériel pour les activités.- Valorisera les comportements « responsables » et respectueux de l'environnement.
Sensibiliser au vivant	L'équipe : <ul style="list-style-type: none">- Proposera d'entretenir et de cultiver un jardin potager : en utilisant des outils adaptés, en compostant les déchets verts, entretenant le bac de jardinage.- Permettra d'observer le vivant à travers des plantations en pleine terre, des semis, et l'utilisation d'une mini serre.- Rappellera le rythme des saisons grâce à la culture des plantes (fleurs, fruits, légumes), le cycle de vie d'une plante.- Rappellera l'intérêt de manger frais, local et saisonnier (jeux, ateliers cuisine...).

Mise en place de deux projets :

✚ « Environnement » d'octobre 2018 à juin 2019, tous les mardis soirs avec un groupe régulier de sept enfants CP/CM2, et 2 semaines par mois sur le temps méridien avec les enfants volontaires.

✚ « Jardin potager » d'octobre 2018 à juin 2019, tous les jeudis soirs avec un groupe régulier de sept enfants CP/CM2.



Les moyens mis en œuvre

Humains

Sur le temps du midi et du soir

L'équipe d'animation est composée d'une directrice diplômée BPJEPS LTP, et de 2 animateurs (1 diplômé BAPAAT et 1 animatrice en attente de stage BAFA) sur le temps du midi et 1 seul animateur sur le temps du soir. Le personnel diplômé de l'association Léo Lagrange Méditerranée est majoritairement en contrat de droit privé en CDI Intermittent.

D'autres personnes peuvent intervenir sur ce temps :

- ✚ Sur le temps partagé du midi, deux animatrices d'Arrels-Vernet proposent également des activités, encadrées par leur directrice.
- ✚ Les employés communaux qui assurent diverses fonctions au sein de l'école sur le temps périscolaire quel que soit leur statut (fonctionnaires territoriaux ou contractuels de droit privé) comme les équipes techniques (les agents d'entretien, techniques, le concierge), les ATSEM qui interviennent sur les temps méridiens en maternelle et de garderie du matin.
- ✚ Des intervenants extérieurs peuvent proposer des activités diverses (associations...).

Les animateurs encadrent les enfants de 6 à 11 ans. Dans l'ensemble, les classes d'âges sont peu différenciées. Les activités proposées sont ouvertes à tous et ont pour objectif de favoriser la mixité d'âge, de genre et d'origine. Les animations sont adaptées pour que chaque enfant puisse se sentir en condition de réussite.

Partenariats

L'ALAE a différents partenaires :

- ✚ Des partenaires associatifs selon les projets.
- ✚ Des partenaires institutionnels, comme les accueils de loisirs de la Fédération Léo Lagrange Méditerranée, avec lesquels des rencontres sportives sont organisées.

Financiers

Le budget se calcule sur une année civile. Il dépend de sa fréquentation par les enfants. Le budget est calculé sur la base de 0.20 euro par enfant/par heure /par jour de présence. Pour le cycle 4 de l'année 2018/2019, le budget était de 166 euros.

En raison de la reprise de l'ALAE par l'association Léo Lagrange Méditerranée, les premières dépenses ont concerné le matériel de bureau, la pharmacie et le matériel pédagogique. Celles du cycle suivant seront orientées sur le matériel pédagogique sportif.

Matériels

L'ALAE utilise les locaux de l'école élémentaire. Des espaces sont mutualisés via une convention impliquant la mairie, l'association Léo Lagrange Méditerranée et le directeur de l'école.



L'ALAE élémentaire Léon Blum comporte des espaces communs avec l'école élémentaire :

- ✚ un grand hall d'accueil avec des « coins aménageables »,
- ✚ une salle pour les activités manuelles du soir,
- ✚ une petite cuisine aménagée,
- ✚ une salle de motricité,
- ✚ une cour de récréation,
- ✚ un terrain de basket-ball clos,
- ✚ des sanitaires mixtes dans la cour de récréation,
- ✚ un bac mutualisé dans le potager,
- ✚ un bureau mutualisé avec les ATSEM.

La cour, le terrain de basket-ball et les sanitaires sont communs aux écoles et aux ALAE Arrels-Vernet et Blum.

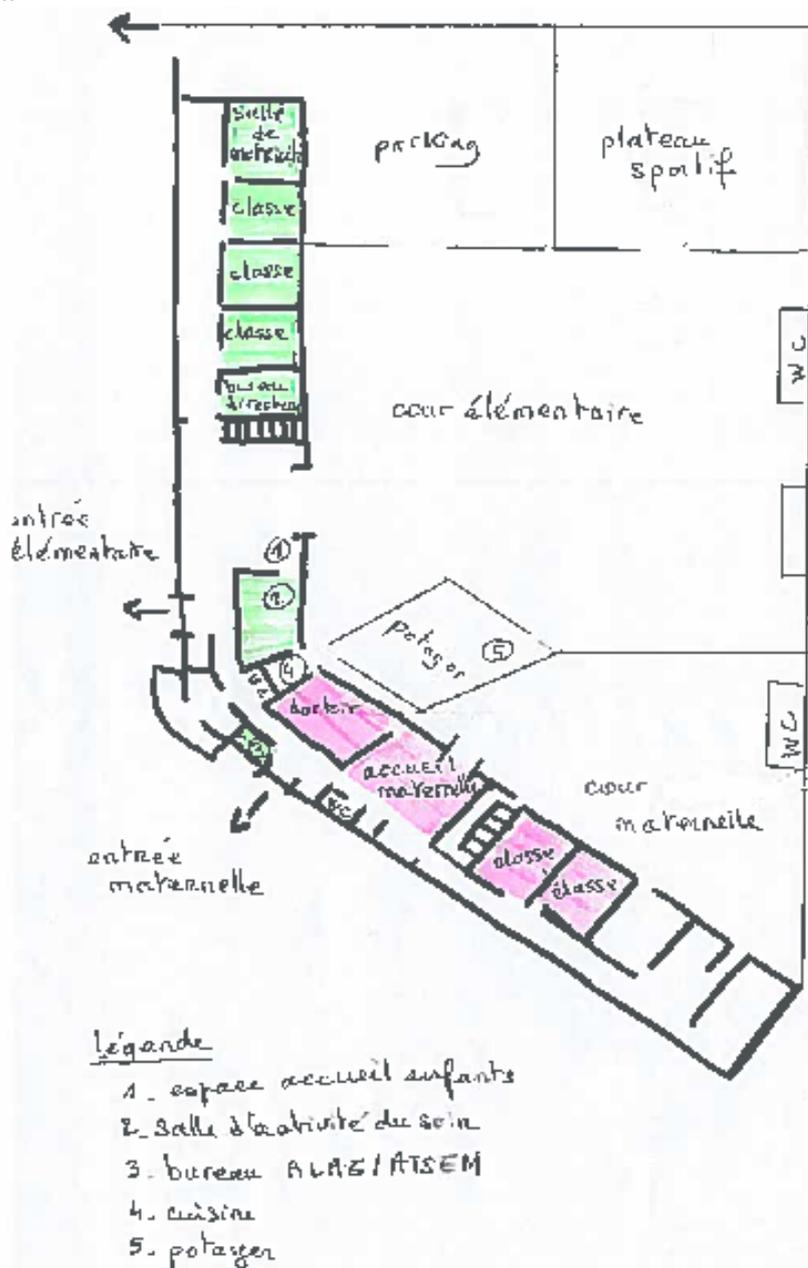


Figure 1 plan du REC du groupes scolaires Blum et Arrels-Vernet



Le fonctionnement de la structure

Les horaires

7h45/8h45	Garderie du matin, accueil échelonné des enfants	mairie
11h45/14h00	Accueil des enfants, transport et restauration scolaire, activités	ALAE
17h00/18h15	Départs échelonnés jusqu'à 17h30 et après 18h00, activités, rencontre avec les parents	ALAE

L'accueil type du midi

Il est convenu que l'équipe d'animation doit arriver cinq minutes avant l'accueil des enfants pour préparer le matériel. Tous les jours, un encadrant se place avec l'équipe enseignante à la porte de l'école pour rencontrer les parents qui le souhaitent mais surtout pour éviter qu'un enfant inscrit à l'ALAE sorte par erreur. Certains enfants oublient qu'ils sont inscrits à la cantine, se retrouvent seuls dans la rue ou prennent l'autobus.

Grâce à l'entente inter ALAE Blum/Arrels-Vernet sur le temps méridien, quatre pôles d'activités ont été mis en place : activités manuelles, jeux de société et en autonomie, activités douces et jeux de cour.

Les enfants s'inscrivent librement à ces activités.

11h45	Accueil et appel des enfants. Présentation des activités du jour et de la semaine. Choix des activités par les enfants. Passage aux toilettes, petits jeux libres dans la cour et mise en rang.
12h10	Départ en autobus pour la cantine de l'école Jean Jaurès
12h30	Arrivée à la cantine, lavage des mains
13h00	Fin de la restauration, retour en bus
13h20	Retour à l'école, début des activités
13h45	Fin des activités, rangement, passage aux toilettes, retour dans les classes accompagnés par les animateurs
14h00	Transmissions des informations entre l'équipe, bilan.



La restauration

Les menus sont élaborés par la Société ELIOR Restauration. Ils sont affichés dans les locaux, distribués aux familles et disponibles sur demande auprès du directeur.

Le service de restauration propose deux types de menus : classique et végétarien. Les allergies alimentaires sont précisées aux parents dans les menus. Sur l'ALAE Léon Blum, aucun enfant requiert de menu végétarien ou a d'allergie alimentaire.

Le déjeuner a lieu dans la cantine de l'école Jean Jaurès. Les enfants prennent l'autobus pour s'y rendre.

Le service de restauration est une liaison chaude pour les repas livrés. La restauration est organisée en self-service, que les enfants utilisent en autonomie avec l'aide de l'équipe d'animation. Un animateur est présent par table avec les enfants afin de les aider. Aucun enfant ne sera forcé à manger par contre il sera incité au moins à goûter.

Les enfants débarrassent leur plateau en autonomie et vont jouer dans la cour avec ,et ou sous la surveillance des adultes. Lorsque tous les enfants sont dans la cour, ils se mettent en rang pour reprendre l'autobus.

L'accueil type du soir

17h00	Accueil et appel des enfants. Passage aux toilettes. Temps d'échange avec les enfants. Présentation de l'activité du soir. Accueil des familles et départs échelonnés des enfants.
17h30	Fin des départs échelonnés et fermeture de l'école. Début de l'activité.
18h00	Réouverture l'ALAE, départs échelonnés. Fin de l'activité et rangement du matériel.
18h15	Fermeture de l'ALAE.

Le goûter est pris en classe à 16 heures ce qui explique l'absence de collation lors de la garderie du soir.

Le départ échelonné des enfants impose des conditions d'animation particulières : des activités courtes et mobiles, un effectif changeant, voire réduit, une grande adaptation de l'équipe. Un animateur gère seul en moyenne huit enfants. La directrice accueille les parents et veille au bon déroulement des activités.

L'accueil du soir est un temps privilégié de découverte par le jeu et des activités diversifiées (cuisine, jardinage...), d'expérimentation des projets. C'est aussi et surtout, un temps de détente, plus calme, propice aux échanges entre les enfants et l'adulte.

A ce jour, il n'y a pas d'espace leçon. Toutefois, des aménagements sont envisageables en fonction des demandes des familles et de l'école.



Les rôles et fonctions de la directrice et des animateurs

La directrice a pour missions :

- ✚ La gestion financière, administrative, humaine et matérielle
- ✚ La formation des animateurs, leur suivi et leur appréciation
- ✚ La mise en place d'outils pédagogiques et organisationnels en direction de l'équipe,
- ✚ Le suivi, l'évaluation des projets d'animation qui lui sont proposés par les animateurs.
- ✚ La communication interne et externe des activités périscolaires, la relation avec les familles, les partenaires
- ✚ Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Les animateurs ont pour missions :

- ✚ L'accueil des enfants et des familles
- ✚ L'aménagement et le rangement des salles d'activités
- ✚ La préparation, la mise en place, la mise en œuvre et le rangement de leurs projets d'activité, d'animation
- ✚ Ils sont garants de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- ✚ Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- ✚ Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique, les projets définis en équipe, les règles et les modes de fonctionnement établis.
- ✚ Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et aux bilans.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur en vigueur est celui de la ville de Perpignan pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire (voir annexe 1).

Les règles de vie à l'intérieur de la structure ainsi que dans le bus, la cour et la cantine ont été élaborées avec les enfants. Ces règles affichées aux yeux de tous, sont relues et expliquées selon les besoins.

L'évaluation

La Charte de Qualité

La Charte de Qualité a trois objectifs

- ✚ Définir l'engagement collectif de l'association en matière de qualité
- ✚ Sensibiliser les directeurs et les animateurs à la qualité
- ✚ Encourager l'élaboration d'outils d'amélioration et de mesure de la qualité

L'équipe est donc en mesure d'évaluer régulièrement son action éducative et de vérifier si elle respecte les engagements de la Charte de Qualité sur la base de critères objectifs et mesurables. Notre intérêt est d'améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Pour l'évaluation des actions menées par l'équipe. Le directeur s'appuie sur les outils proposés par la Délégation Nationale à l'Enfance

- ✚ La grille d'évaluation de la Charte de Qualité
- ✚ La grille d'auto diagnostic



Régulièrement la directrice fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

Les résultats des évaluations de la Charte de Qualité sont aussi collectés nationalement et font l'objet d'une analyse globale retournée aux équipes.

La Charte de qualité et ses outils servent donc aussi d'outil de management, ils peuvent s'adjoindre d'enquête de satisfaction envers les parents et enfants. Ils sont intégrés dans les rapports du délégué.

Les réunions

La directrice organise une réunion d'équipe un lundi sur deux, sauf réunions exceptionnelles. Ces réunions sont essentielles et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Elles permettent de coordonner le travail de l'équipe, de préparer chaque semaine ou période, de faire des bilans, de discuter et concevoir des projets, de revoir des fonctionnements, de faire le point sur le matériel, de se former...

Le projet pédagogique y est étudié et réactualisé si nécessaire. Ce sont des temps d'échanges et de critiques constructifs.

Des réunions inter équipe ont lieu une fois par mois pour ajuster notre fonctionnement avec l'équipe d'Arrels-Vernet sur le temps méridien.

Enfin, des réunions de directeurs sont programmées chaque mois pour mettre en place des projets communs, échanger sur nos pratiques et partager des informations pour une meilleure gestion des ALAE.

Différents temps de concertation et d'évaluation sont prévus tout au long de l'année avec les différents acteurs éducatifs. Il peut s'agir de :

- ✚ Temps de rencontres formels et informels avec les familles et les éducateurs des enfants placés en foyer.
- ✚ Rencontres avec les enseignants, le directeur de l'école élémentaire, les ATSEM et les AVS.
- ✚ Bilans oraux et/ou écrits avec les enfants en fin d'activité, de semaine, de cycle (grilles de satisfaction des enfants...), de mises en situation...
- ✚ Bilans avec les parents d'élèves sous forme de questionnaires écrits (décembre et juin).
- ✚ Bilans avec l'équipe d'encadrement, et les éventuels intervenants, en fin d'activité, de semaine, de cycle.
- ✚ Bilans intermédiaires et final avec nos partenaires de projets.

En fonction des périodes et des projets un certain nombre de critères d'évaluation sont pris en compte comme :

- ✚ La satisfaction des publics.
- ✚ La variété des activités proposées.
- ✚ L'implication des enfants
- ✚ La fréquentation.
- ✚ L'atteinte d'un ou plusieurs objectifs.





La communication

Les relations enfants / animateurs

L'adulte a un rôle éducatif majeur, qui ne se traduit pas seulement par l'animation, la surveillance, ni par des conseils, ordres ou interdictions. Ce rôle doit s'exprimer à travers un comportement, un savoir-être respectueux.

L'équipe d'encadrement doit être attentive à l'égard de tous les enfants.

Les animateurs échangent avec les enfants avant et après les activités, selon les besoins, des temps supplémentaires sont mis en place. Le temps du midi est peu propice aux réunions car c'est un temps très court, comprenant la restauration et des déplacements en bus. Par contre, en un temps de parole et d'écoute privilégié est possible avec les sept enfants qui fréquentent régulièrement le temps du soir, en cela, en dépit des départs échelonnés.

Les relations et la communication

L'équipe veillera à établir avec toutes les familles une relation chaleureuse de confiance et de respect. Elle aura à transmettre aux parents toutes les informations dont ces derniers pourront avoir besoin pour être rassurés.

Des moyens sont mis en place pour communiquer avec les familles :

- ✚ De la documentation écrite distribuée sous la forme de programme d'activités du cycle, des menus de la cantine, des mots aux parents, des questionnaires de satisfaction...
- ✚ Des rencontres formelles et informelles...
- ✚ Un tableau d'affichage dans l'école avec des photographies des activités, le programme d'activités du cycle et les menus affichés, la mise en valeur des productions des enfants...
- ✚ Le site de la Fédération Léo Lagrange pour fournir des informations en ligne <http://leolagrange-acm-perpignan.org/alae-blum/> : programmes d'activités par cycle, projet pédagogique, horaires, composition de l'équipe, coordonnées...

Un accueil physique des parents est assuré midi et soir par la directrice. En raison du plan Vigipirate, l'accueil se fait à la porte de l'école. Les familles ne rentrent pas dans l'établissement après 17h10.

Un accueil téléphonique est également possible, les familles peuvent joindre directement la directrice.

Nous rencontrons rarement les parents dont les enfants ne sont présents que sur le temps du midi.





L'accueil des enfants en situation de handicap

Nos engagements

Nous nous inscrivons, au-delà de l'application de la Loi du 11 février 2005, dans une démarche d'accueil volontariste. La Fédération Léo Lagrange est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Personnes Handicapées dans les Structures de Vacances et de Loisirs Non Spécialisées.

Cette Charte énonce 7 principes à respecter :

- ✚ Respecter le projet d'intégration de l'enfant handicapé.
- ✚ Favoriser l'intégration de l'enfant handicapé au sein de l'accueil de loisirs notamment en le faisant participer aux activités avec les autres enfants.
- ✚ S'informer auprès des parents de l'enfant des besoins spécifiques de leur enfant
- ✚ Garantir aux équipes encadrantes une formation ou une sensibilisation aux handicap(s).
- ✚ Organiser des réunions de concertation entre les encadrants pour assurer le suivi de l'accueil de l'enfant.
- ✚ Informer tout intervenant que l'accueil de loisirs est signataire de la Charte et des obligations que cela engendre.
- ✚ Afficher la Charte dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Les moyens

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs a été réfléchi et établi de façon à pouvoir accueillir, dans la mesure du possible, l'ensemble du public et notamment les enfants en situation de handicap.

La directrice de l'accueil de loisirs, est la référente auprès des familles désireuses d'inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs.

La Fédération Léo Lagrange, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale à l'Enfance propose un guide à l'usage des structures et des équipes accueillant des personnes en situation de handicap. Nous y retrouvons :

- ✚ Le Guide d'entretien, qui permet à la directrice d'organiser et d'encadrer l'accueil d'un enfant en situation de handicap (construire pour l'enfant et sa famille un parcours individualisé et sécurisé)
- ✚ Une documentation technique détaillée.

Une relation toute particulière est à tisser avec ces enfants pour faciliter leur accueil et leur intégration. Le lien est à établir également avec l'auxiliaire de vie scolaire qui les accompagne.





La Fédération Léo Lagrange

Présentation de la Fédération

Léo Lagrange est né le 28 novembre 1900. Elève au lycée Henri IV, il s'engage dans l'armée à la fin de ses études, en août 1917. En 1920, il adhère à la SFIO puis, devenu avocat, s'inscrit en 1922 au barreau de Paris.



Elu député le 8 mai 1932 à Avesne-sur-Helpe, il se voit confié, après la victoire du Front populaire en 1936, le Sous-secrétariat d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs. Souhaitant rendre le sport et les loisirs culturels accessibles à tous, il multiplie le nombre de stades, crée le Brevet Sportif Populaire ou encore les Mardis populaires du Louvre.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter des tous nouveaux congés payés, il obtient 40 % de réduction sur les billets ferroviaires pour les salariés et leurs familles, dont bénéficient 600 000 personnes dès l'été 1936. Grâce à son appui, le nombre d'auberges de jeunesse double en 1936.

A la déclaration de guerre en 1939, Léo Lagrange n'est pas mobilisable mais s'engage à nouveau. Le 9 juin 1940, il est tué lors de l'offensive de l'Aisne.

Réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, la Fédération Léo Lagrange s'appuie sur les compétences de milliers de bénévoles et salariés pour bâtir une société de progrès.

- ✚ Pour elle, être un mouvement d'éducation populaire, c'est :
 - ✚ Donner les moyens à tous, tout au long de la vie de s'épanouir et de s'emparer de sa citoyenneté.
 - ✚ Agir, en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances
 - ✚ Proposer aux publics de tous âges des loisirs et des activités permettant à chacun de contribuer au progrès social
 - ✚ Etre l'ambadrice de la jeunesse en offrant aux jeunes un espace d'engagement citoyen
 - ✚ Permettre à chacun d'allier la découverte de soi à l'envie d'aller vers l'autre
- C'est, en somme, un engagement éducatif.

Deux métiers : l'animation et la formation

Une démarche éducative : les animateurs Léo Lagrange construisent toutes leurs actions autour d'un projet pédagogique structurant. Loin du loisir à consommer, chaque activité, séjour, parcours sportif est prétexte à vivre un moment de plaisir et d'épanouissement.

La formation tout au long de la vie : la Fédération développe, avec ses 9 instituts de formation, des programmes de formation pour les publics fragilisés, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle. Par ailleurs, Léo Lagrange est un opérateur national qui assure la formation et l'accompagnement des acteurs éducatifs (bénévoles, salariés, animateurs volontaires ou professionnels).

Un partenaire des collectivités locales :

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Léo Lagrange est partenaire des collectivités dans leurs politiques sociales, éducatives, culturelles, et d'insertion. Les collectivités peuvent en effet faire appel à elle pour :

- ✚ Déléguer la gestion d'un équipement, d'un dispositif, d'un programme.
- ✚ Organiser, monter une action ponctuelle
- ✚ Offrir des formules de vacances
- ✚ Faire progresser le professionnalisme de leurs équipes
- ✚ Etablir un diagnostic.

Grâce aux agréments dont la Fédération et son réseau disposent, toutes les garanties de sérieux, de sécurité et de qualité sont assurées.



Un réseau associatif

Désireuse d'accompagner les projets associatifs, la Fédération Léo Lagrange met son expérience à la disposition des associations qui lui sont affiliées. Ainsi, elle leur propose :

- ✚ Un réseau pour échanger savoir-faire, expériences, partenariats et idées novatrices
- ✚ Un accompagnement et des formations pour accompagner les projets
- ✚ Un suivi personnalisé selon la formule d'adhésion choisie.
- ✚ Un employeur de l'économie sociale

La Fédération Léo Lagrange voit dans l'économie sociale un modèle alternatif permettant à l'économie d'être au service de l'homme et de son environnement, où le résultat du travail est au bénéfice de l'entreprise et de ses salariés, dans le respect du développement durable.

L'Unité Économique et sociale Léo Lagrange regroupe une vingtaine d'employeurs et fonctionne démocratiquement. Associations affiliées, adhérents, usagers, salariés et partenaires peuvent, par le biais de structures représentatives, trouver un véritable espace d'expression et de contribution au projet de la Fédération.

La Délégation Nationale Enfance

Au sein de la Fédération, le réseau des accueils de loisirs est animé par la délégation nationale à l'enfance et son secrétariat composé de un à deux professionnels par région.

Trois missions principales reviennent à cette délégation :

- ✚ Fédérer les acteurs
- ✚ Créer et diffuser des outils pédagogiques estampillés « Léo Lagrange »
- ✚ Qualifier le geste éducatif.

Elle soutient et propose une expertise aux professionnels sur le terrain.

Le Secrétariat National à l'Enfance (pilote par la Délégation Nationale à l'Enfance), réunit 4 fois par an des représentants missionnés par les différents établissements régionaux.

Ce Secrétariat permet, en lien avec les orientations du projet éducatif de la FLL, de mettre en œuvre la programmation éducative des accueils de loisirs de la FLL.

Il a permis l'élaboration de la Charte de qualité des ALSH et APS (présente sur notre accueil), de divers programmes et kits pédagogiques (dont nous disposons). Il organise annuellement une Convention Professionnelle Enfance, espace de réflexion ouvert aux animateurs de Perpignan. Enfin, c'est notamment à travers lui que s'organise le lien avec l'association Les Petits Citoyens (partenaire de la FLL) dont nous utilisons les outils pédagogiques.

Chacun des membres du SN DNE fait ensuite circuler les informations au niveau de son territoire via un Secrétariat Régional à l'Enfance.



La Délégation Régionale Languedoc –Roussillon /Paca

Léo Lagrange méditerranée intervient sur la région Languedoc-Roussillon, aussi bien dans les zones rurales qu'en milieu urbain.

Léo Lagrange Méditerranée, Association loi 1901, est chargé de mettre en œuvre les objectifs de la Fédération Léo Lagrange, d'assurer la gestion des missions conduites sur son territoire, ainsi que le suivi du personnel et l'animation des équipes.

Notre Établissement Léo Lagrange Languedoc Roussillon, est structuré pour animer et développer son réseau d'associations locales et de professionnels

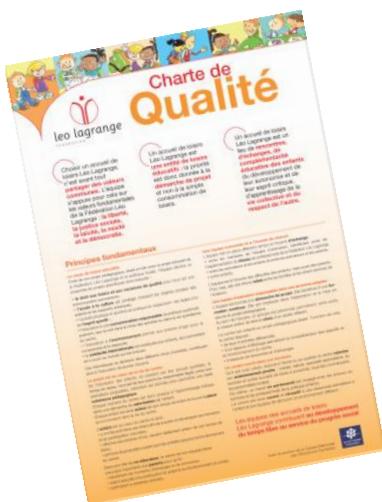
C'est un acteur majeur de l'éducation populaire en Languedoc-Roussillon, qui s'adresse à tous les publics, en proposant une palette complète d'activités au service de l'éducation, de l'intégration, de l'insertion.

A travers ses actions, la Fédération s'adresse d'une façon générale à toutes les catégories de population, et à toutes les tranches d'âges :

- ✚ Accueil de la petite enfance,
- ✚ Activités socio-éducatives pour les enfants,
- ✚ Accompagnement de projets pour les adolescents et les jeunes,
- ✚ Développement personnel pour les adultes et soutien pour les personnes en difficulté.
- ✚ Formation à l'Animation volontaire : BAFA, BAFD

Nous intervenons principalement **en délégation de gestion** et nous développons notre activité à partir d'équipements (centres sociaux, centres d'animation, maisons Pour Tous, accueils de loisirs, Relais Assistantes Maternelles, structures petite enfance, crèches, Halte garderies, multi-accueils...) ou de dispositifs socio-éducatifs dont nous assurons **l'animation et la gestion pour le compte d'une collectivité locale ou territoriale.**

La Charte de Qualité



Il s'agit d'un outil de progrès, d'une garantie d'un accueil de qualité.

Elle formalise les engagements de la structure pour la mise en œuvre d'une démarche qualité. Elle est affichée dans la structure, présentée aux parents, et aux partenaires.

Elle est une synthèse des engagements de la Fédération Léo Lagrange envers les enfants et les familles et se décline en objectifs. Cette déclinaison constitue le travail des professionnels de notre équipe.

Il ne s'agit pas d'un contrat mais de l'expression d'un contrat.

Table des annexes

<u>Annexe 1</u> : Extrait du Règlement intérieur des accueils périscolaires et de la restauration scolaire de la ville de Perpignan	page 27
<u>Annexe 2</u> : Charte de Déontologie de l'accueil des enfants en situation de handicap de la JPA	page 30
<u>Annexe 3</u> : Charte de Qualité	page 32
<u>Annexe 4</u> : Grille d'évaluation des animateurs	page 33
<u>Annexe 5</u> : Fiche type d'activité	page 35

Annexe 1 : Extrait du Règlement intérieur des accueils périscolaires et de la restauration scolaire de la ville de Perpignan, téléchargeable en version pdf (https://www.mairie-perpignan.fr/...perpignan.../reglement_interieur_periscolaire_2018...)

**Accueils périscolaires
& Restauration scolaire**

Règlement intérieur

Adopté en séance du Conseil municipal, le 24 mai 2018
Applicable à compter du 3 septembre 2018

**Inscription obligatoire
à chaque rentrée !**

PERPINYÀ
perpinya.com
la catalana

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalana

« 2. SANTÉ DE L'ENFANT

a. Projet d'accueil individualisé (PAI)

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (allergies ...) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du directeur de l'école.

Tout PAI instauré sur le temps scolaire devra être étendu sur le temps périscolaire et signé par un représentant de la Ville. L'enfant ne sera accueilli sur les accueils périscolaires et à la restauration, qu'une fois que le PAI sera établi. Ce PAI est reconduit chaque année, s'il y a lieu.

b. Maladie - Soins - Incidents ou accidents

Le personnel périscolaire n'administre pas de médicaments sauf si un PAI le prévoit. Si un enfant est malade sur l'un des temps périscolaires (matin, midi, ou soir), un personnel encadrant contactera le responsable de l'enfant.

En cas de blessures sérieuses ou de malaise susceptible de compromettre la santé d'un enfant, un encadrant périscolaire appelle les services de secours (15,18, 112). Le responsable légal ou la personne désignée à cet effet sur la fiche de renseignements en est immédiatement informé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 10

3. CONSIGNES DE SECURITE LIEES AU PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est mis en œuvre par le Premier Ministre. En 2018, l'ensemble du territoire est placé au niveau « Vigipirate sécurité renforcée risque d'attentat ».

Tous les acteurs sont associés à une démarche de vigilance, de prévention et de protection :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des enfants.

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Il est demandé à chacun de signaler immédiatement aux services de police (17) tout évènement ou toute personne au comportement suspect.

En dehors des temps d'accueil, les accès des écoles sont fermés. Toute personne souhaitant s'introduire dans l'établissement verra son identité contrôlée.

4. RÈGLES DE VIE

Les règles du vivre ensemble de civilité et de comportement s'imposent à tous, afin que les accueils périscolaires se déroulent dans un climat serein. Les enfants fréquentant l'un de ces accueils ainsi que leurs parents (ou représentants légaux) se doivent de les respecter.

Le non-respect des règles de vie se traduirait notamment par :

- Un comportement indiscipliné constant ou répété.
- Une attitude agressive envers les autres élèves, ou pour les parents, des comportements agressifs ou injurieux.
- Un manque de respect caractérisé vis-à-vis du personnel encadrant.
- Des actes violents entraînant des dommages matériels ou corporels.

Les comportements des enfants, ou de leurs parents, qui porteraient préjudice au bon fonctionnement des temps périscolaires feront l'objet de sanctions, conformément à l'article 5 du présent règlement.

5. SANCTION/EXCLUSION

Tout manquement aux règles de vie, fera l'objet de rappels gradués allant de la convocation des parents, ou du représentant légal de l'enfant, pour un rappel à l'ordre, jusqu'à l'exclusion de l'enfant de l'accueil périscolaire et/ou à la restauration scolaire, selon le schéma suivant :
Sanctions progressives en cas de non-respect des règles de vie :

- Avertissement oral formulé directement à l'enfant et aux responsables légaux par un responsable de l'association gestionnaire et/ou de la DAEE.
- Avertissement écrit adressé aux parents de l'enfant.
- Avertissement écrit précédé d'un entretien entre le ou les parents, l'enfant et un responsable de l'association gestionnaire et /ou de la DAEE.
- Exclusion temporaire, dans la perspective où un premier avertissement serait resté sans suite. L'exclusion temporaire sera signifiée par écrit, après exposé des motifs au cours d'un entretien préalable avec l'enfant et les parents.
- Radiation définitive après que deux avertissements préalables soient restés sans suite, quand toutes les solutions mises en œuvre sont restées sans effet.

Sanctions immédiates en cas de faute grave, de la part des enfants ou de leurs parents, notamment des comportements susceptibles de mettre en cause l'intégrité physique des autres enfants ou des encadrants :

- En cas de faute grave d'un enfant ou d'un de ses représentants légaux, l'exclusion pourra être prononcée avec notification à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.
- A partir de la notification, les représentants légaux de la famille ont 48 heures pour donner leurs éléments de réponse. Après étude de toutes les pièces versées au dossier, la Ville de Perpignan prendra la décision d'exclure ou non l'enfant.
- Si les représentants légaux de l'enfant ne viennent pas prendre copie du rapport, c'est la date de présentation du recommandé qui fait foi de notification. L'enfant sera exclu par défaut de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire.

Les enfants exclus définitivement pourront également se voir refuser l'inscription en séjours vacances et en accueils de loisirs pendant l'année scolaire en cours. Par ailleurs, la Ville de Perpignan se réserve le droit d'engager une action contentieuse à l'encontre de toute personne se rendant coupable de faits, de menace, d'outrage ou de violence à l'encontre de l'équipe éducative ou du personnel administratif.

6. ASSURANCE

Une assurance individuelle « responsabilité civile » est obligatoire pour les enfants inscrits aux accueils périscolaires et à la restauration scolaire. L'attestation correspondante devra être donnée au directeur de l'ALAE et/ou au personnel ATSEM dans les premiers jours de fréquentation de l'enfant aux temps périscolaires.

7. RESPONSABILITÉ

Seuls les enfants dûment inscrits et présents sur tous les temps périscolaires sont sous la responsabilité des encadrants des temps périscolaires. En aucun cas les personnels périscolaires ne pourront prendre en charge des enfants non-inscrits ou dont l'inscription n'est plus valable (pour cause d'impayés ou d'exclusion par exemple). Les personnels périscolaires ne pourront pas prendre en charge un enfant dont la fiche individuelle n'aura pas été remise par les parents. »



PRÉAMBULE

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous. Le collectif tient compte de la différence de chacun et des diversités des personnes. Elles constituent un facteur d'enrichissement et d'évolution positive de la société. Celle-ci s'organise pour favoriser la participation et l'épanouissement de chacun de ses membres.



La personne en situation de handicap, mineure ou adulte, est membre à part entière de la société. Cette appartenance, sa citoyenneté lui confèrent des devoirs et des droits, dans la mesure de ses capacités, seule ou accompagnée : devoir de se conformer aux règles de la vie sociale, droit à la reconnaissance pleine et entière de sa dignité, au respect de ses choix.



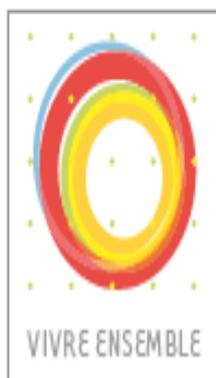
La volonté des signataires est de permettre à la personne en situation de handicap de choisir, préparer et vivre ses vacances, ses loisirs parmi et avec les autres.

ACCUEIL

L'adhésion à ces principes et l'engagement solidaire à les mettre en oeuvre, selon les objectifs définis dans cette charte, seront garants de la qualité des vacances et des loisirs dont dépend l'accueil. Ces accueils sont des temps de repos, de rencontre, de découverte et d'épanouissement.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est l'affaire de tous les acteurs directement ou indirectement impliqués dans l'accueil. Tout en affirmant l'intérêt et l'importance d'un encadrement non spécialisé, cet accueil peut imposer un renforcement des compétences. Selon les besoins, le concours de partenaires spécialisés et de personnes peuvent être sollicités. Il s'appuie sur un travail et une réflexion partagée en équipe.



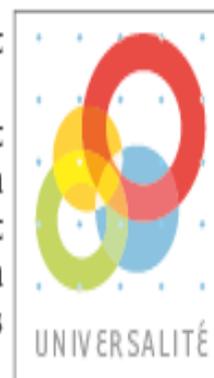
PROJET ACCUEIL

La personne en situation de handicap doit être au centre de ce projet et acteur de celui-ci.

Les vacances constituent une rupture avec le quotidien, avec les loisirs. Elles sont aussi un "espace temporel" favorisant les rencontres, les regards différents. Tout un chacun, doit en profiter de façon maximale dans un environnement adapté à ses besoins particuliers.

Pour un accueil satisfaisant, humainement, matériellement et s'intégrant dans son projet de vie, une coopération des différents partenaires oeuvrant en réseau est nécessaire.

Ces différents partenaires doivent pouvoir, avec la personne, et à partir de sa demande, repérer et lever les éventuels obstacles à la bonne réalisation de ses vacances ou de ses loisirs.



LE SIGNATAIRE S'ENGAGE À :

- **Préparer, respecter et adapter, si besoin, le projet d'accueil mis en place avec et pour la personne en situation de handicap.**
- **Favoriser son accueil en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres.**
- **Assurer aux équipes une formation ou une sensibilisation spécifique.**
- **Informé que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte et des obligations que cela implique.**
- **Afficher la présente charte dans ses locaux.**
- **Décliner la mise en oeuvre concertée des principes de la charte dans le projet de la structure.**

L'ADHÉSION AU TEXTE DE LA CHARTE EST LIMITÉE À TROIS ANS RENOUVELABLES.

CHARTRE DE QUALITÉ ENFANCE

Choisir un accueil de loisirs Léo Lagrange, c'est avant tout partager des valeurs communes. L'équipe s'appuie pour cela sur les valeurs fondamentales de la Fédération Léo Lagrange : la liberté, la justice sociale, la laïcité, la mixité et la démocratie.

Un accueil de loisirs Léo Lagrange est une entité de loisirs éducatifs : la priorité est donc donnée à la démarche de projet et non à la simple consommation de loisirs.

Un accueil de loisirs Léo Lagrange est un lieu de rencontres, d'échanges, de complémentarité éducative des enfants, du développement de leur autonomie et de leur esprit critique, d'apprentissage de la vie collective et du respect de l'autre.



PRINCIPES FONDAMENTAUX

LE CHOIX DE LOISIRS ÉDUCATIFS

Forte de son projet pédagogique, établi en lien avec le projet éducatif de la Fédération Léo Lagrange et la politique locale, l'équipe décline un ensemble de projets spécifiques dans lesquels :

- le droit aux loisirs et aux vacances de qualité pour tous est une préoccupation permanente,
- l'accès à la culture est privilégié, différents supports sont explorés,
- l'activité physique et sportive se pratique en respectant « les règles d'or de l'esprit sportif »,
- l'éducation à une consommation responsable se pratique systématiquement, que ce soit dans le choix des activités ou dans la vie quotidienne du centre,
- l'éducation à l'environnement permet aux enfants d'agir pour le comprendre et le respecter,
- la solidarité internationale est expliquée aux enfants, leur permettant de s'ouvrir au monde qui les entoure.

Ces thématiques se déclinent dans différents choix d'activités, contribuant ainsi à l'éducation de jeunes citoyens.

LE PROJET EST AU COEUR DE LA VIE DU CENTRE

Des inscriptions des enfants, en passant par leur accueil quotidien, le temps du repas, l'accueil de leur parent ou responsable légal, jusqu'aux animations proposées, l'attention

est donnée pour permettre une réelle cohérence pédagogique.

Chaque moment du centre est donc propice à l'apprentissage ludique, dans une démarche de valorisation de l'enfant.

Chaque enfant est ainsi acteur de son temps de loisirs et trouve la place qui lui convient dans la vie du centre.

L'enfant est au cœur du centre et ainsi :

- effectue ses propres choix, devient réellement acteur de son temps de loisirs,
- est force de proposition autant pour les activités que pour le fonctionnement du centre.

Les parents sont les premiers éducateurs. L'équipe d'animateurs crée les conditions nécessaires pour que les parents soient acteurs des loisirs de leurs enfants.

L'accueil de chaque enfant passe par la construction d'une confiance réciproque entre l'équipe d'animateurs et les parents. Les parents sont invités à participer pleinement à la vie du centre. Ainsi, les animateurs favorisent le processus de co-éducation.

Les relations sont fondées sur l'écoute, le respect mutuel et le refus de toute forme de discrimination ou d'exclusion.

UNE ÉQUIPE CONCERTÉE ET À L'ÉCOUTE DE CHACUN

L'équipe met en place différents temps et moyens d'échange :

- entre les membres de l'équipe d'animation, bénéficiant aussi de l'expérimentation du réseau de professionnels de la Fédération Léo Lagrange,
- entre les animateurs et les enfants et entre les animateurs et les parents,
- entre enfants.

L'équipe est à l'écoute des difficultés des enfants, mais aussi des parents.

Pour cela, elle doit être le relais entre les familles et les divers services de l'enfance.

UNE ÉQUIPE D'ANIMATION RESPONSABLE DANS UNE STRUCTURE ADAPTÉE

L'équipe est formée à la démarche de projet. Elle bénéficie d'une formation continue. Elle est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.

Au sein de l'équipe, un groupe est pérennité, permettant, entre autres, à chaque enfant de faire le choix d'un adulte référent.

Le centre est adapté au projet pédagogique établi. Fonction de cela, le centre dispose :

- de lieux d'activités différenciés,
- d'un espace d'affichage permettant la complémentarité des objectifs et du fonctionnement du centre,
- d'espaces de rencontres et d'échanges.

UN CENTRE INSCRIT DANS SON TERRITOIRE

Qu'il soit rural, urbain, associé à l'école ou au quartier, le centre valorise son environnement proche : culturel, naturel, associatif (associations du territoire et autres accueils de loisirs à proximité), local (les commerçants, les personnalités locales).

De même, un travail en partenariat est engagé avec les acteurs du territoire et les professionnels de la politique-enfance.

Le centre est ainsi ouvert et réceptif à ces ressources permettant à l'enfant et aux équipes de découvrir un environnement différent.

Les équipes des accueils de loisirs Léo Lagrange contribuent au développement du temps libre au service du progrès social.

Annexe 4 :

Grille d'évaluation des animateurs	1	2	3	4	5	Observations
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement aux préparations et/ou réunions						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Est à l'heure						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
Le fonctionnement						
Comment a été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
Il y a t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps calme ?						
Comment a été la gestion des repas ?						

Grille d'évaluation des animateurs	1	2	3	4	5	Observations
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						
Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire »						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

Légende :

Très satisfaisant	1
Satisfaisant	2
Moyen	3
Insatisfaisant	4
Très insatisfaisant	5

Annexe 5 : Fiche type d'activité

FICHE D'ACTIVITE		<i>ALAE Léon Blum</i>
Nom de l'activité		
Date		
Lieu		
Durée		
Animateur		
Nombre et âges des participants		
Objectif général		
Matériel		
Déroulement		
Consignes de sécurité		
Évaluation		



Léo Lagrange Méditerranée

**Florence Larraburu
Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole Léon Blum**

**01, avenue Docteur Albert Schweitzer
66000 Perpignan**

Téléphone : : 06.33.52.29.99

Adresse mail : blum.perpignan@leolagrange.org

Site : <http://leolagrange-acm-perpignan.org/alaebelum/>

Léo Lagrange Méditerranée
Coordination ACM
Rue René Duguay Trouin
66000 PERPIGNAN
04.68.51.75.22
<http://leolagrange-acm-perpignan.org>

